REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

20ème CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Vienne, 27 novembre - 1er décembre 2023

DECLARATION DE SEM ALBERT DOLE, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA COTE D'IVOIRE EN AUTRICHE

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Madame la Présidente,

Je voudrais vous féliciter pour votre élection en qualité de Présidente de cette 20ème Conférence Générale de l'ONUDI. Soyez assurée du soutien et de la pleine coopération de ma délégation.

Je tiens à remercier le Président sortant et toute son équipe pour l'excellent travail accompli au cours de sa présidence.

Mes remerciements s'adressent également au Dr Gerd Müller, Directeur Général de l'ONUDI, pour son leadership et l'immense dynamique insufflée à notre organisation depuis sa prise de fonction. Le Gouvernement ivoirien par ma voix lui réitère son soutien.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le G77 plus la Chine et le Groupe Africain et voudrait toutefois faire quelques remarques à titre national.

Madame la Présidente,

Nul n'ignore que le chômage des jeunes et l'accentuation de la pauvreté figurent parmi les principales causes de la criminalité et de l'insécurité dans de nombreuses régions du monde.

Des réponses adéquates à ces tristes réalités auxquelles mon pays n'échappe, malheureusement, pas se trouvent dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement industriel équitable et innovant à même d'induire des changements capables de créer la croissance économique et les emplois.

C’est pourquoi, la Côte d’Ivoire fait de l’industrialisation une priorité politique qui est s’inscrite dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025), dont le premier pilier est la transformation structurelle de l’économie par l’industrialisation et qui repose sur sept (07) secteurs stratégiques prioritaires, à savoir :

- l’agro-industrie ;
- la chimie et la plasturgie ;
- les matériaux de construction, d’aménagement et d’équipement ;
- l’industrie pharmaceutique ;
- l’industrie textile ;
- l’emballage ;
- et enfin la fabrication de pièces de rechange, de montage et d’assemblage de véhicules.

L’objectif de cette nouvelle politique industrielle est de répondre aux défis importants notamment, doter le pays d’un plan de développement industriel, résorber le chômage des jeunes et accélérer la croissance économique de la Côte d’Ivoire dont la population active devrait doubler à l’horizon 2050.

La mise en œuvre du plan de développement industriel, dont l’ONUDI est un partenaire clé, a permis d’enregistrer des progrès encourageants qui se sont traduits par la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Ainsi, en matière de développement industriel durable, le Gouvernement a adopté une stratégie d'industrialisation durable à travers le renforcement des institutions de contrôle, la mise en œuvre d'un programme national de mise à niveau et de restructuration des entreprises ivoiriennes, l'appui au secteur privé, le développement des infrastructures industrielles intégrées répondant aux standards internationaux sur le territoire national, l'appui à la démarche qualité pour favoriser l'exportation des produits « made in Côte d'Ivoire »,le développement de l'énergie propre, la mise en place des pôles de développement agro-industriels dans les différentes régions du pays pour accroitre la chaine de valeur rural, etc.

En matière de formation, il faut relever la réforme du système national de formation des ressources humaines en adéquation avec les besoins de l'industrialisation.

En matière d'innovation et d'entrepreneuriat, un mécanisme d'appui à l'insertion des jeunes et des populations vulnérables dans le système productif a été mis en place et couvre la formation professionnelle, l'appui à l'entreprenariat, à l'auto-emploi, le soutien de la recherche, la création d'activités génératrices de revenus grâce à un mécanisme qui allie stages et formation et accès au financement de micro-projets à forte valeur.

Il est à préciser que l'année 2023 a été déclarée l'année de la jeunesse en Côte d'Ivoire, afin de mieux adresser les préoccupations spécifiques des jeunes en particulier, le chômage et la crise de l'emploi.

Madame la Présidente,

En dépit de ces progrès, la Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays, demeure confrontée à d'importants défis en matière de développement industriel.

La complexité et l'ampleur de ces défis ne peuvent être relevés par les seuls efforts nationaux, mais plutôt par le partage d'expériences et la solidarité dans un cadre régional et international.

Dans cette perspective, mon pays se félicite du Programme de Partenariat Pays Côte d'Ivoire, en cours d'élaboration avec l'ONUDI. Ce PCP dont les axes stratégiques sont alignés à la fois sur les orientations de notre Plan National de Développement 2021-2025 et sur les Objectifs de Développement Durables, sera un précieux appui pour la Côte d'Ivoire dans la réalisation de son ambition de parvenir à un développement industriel inclusif, équitable, innovant et durable.

Dans cette même logique, la côte d'ivoire accueille favorablement la stratégie de l'ONUDI pour l'Afrique visant un triple objectif, notamment :

- former un cadre d'orientation commun pour les interventions collectives et intégrées en tenant compte des réalités africaines ;
- promouvoir le commerce intrarégional ;
- renforcer la coopération et le partenariat .

La mise en œuvre effective et efficace de cette stratégie constitue un gage de performance économique et de promotion du secteur industriel sur le continent africain.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire soutient les missions et activités de l'ONUDI dont l'appui et l'engagement dans le développement industriel de nos pays sont reconnus par tous**.**

L'admission de la République des Palaos et de la République du Soudan du Sud en qualité de nouveaux membres de l'ONUDI portant ainsi le membre des Etats membres à 172, témoigne une fois de plus cette reconnaissance universelle et surtout la confiance en l'ONUDI. Je souhaite la cordiale bienvenue aux deux pays.

Il appartient par conséquent aux Etats membres de donner à notre Organisation les moyens nécessaires de sa politique à travers le paiement des contributions financières et l'approbation de la réforme budgétaire initiée par l'ONUDI.

A cet égard, mon pays est favorable à la flexibilité budgétaire pour la période 2024-2025 afin d'apprécier l'efficacité de cette mesure qui vise à permettre à l'ONUDI de s'adapter plus rapidement aux incertitudes liées au contexte actuel de crise économique.

C'est sur cet appel que voudrais clore mon propos tout en réitérant les remerciements du Gouvernement ivoirien à l'ONUDI.

Je vous remercie.